

La demande de crédits pour opérations immobilières

Quelques rappels sur le fonctionnement général d'ARIANE


Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque rouge *

Les champs ont des longueurs maximales autorisées, ces longueurs sont indiquées *en italique au niveau de chaque champ*.

Vous pouvez sauvegarder un formulaire même si vous n'avez pas fini de le compléter.

Vous ne pouvez soumettre un formulaire que lorsque vous avez fini de compléter tous les champs obligatoires.

Seul l'utilisateur principal du groupe dispose des droits de soumission.

Merci de penser à supprimer les formulaires que vous ne souhaitez pas « soumettre » à l'administration (bouton  depuis la liste des formulaires).

Pour plus de précisions sur le fonctionnement d'ARIANE, reportez-vous au manuel de l'utilisateur que vous pourrez télécharger à partir de la page d'aide.

Objet du formulaire

Cette demande de crédit concerne des travaux d'aménagement de locaux ayant un caractère immobilisable (réhabilitation, remplacement complet d'une climatisation, installation électrique complète,...) à réaliser dans des bâtiments ou locaux qui appartiennent à l'Inserm ou qui sont mis à sa disposition par convention de longue durée (au moins 12 ans).

Pour des travaux d'aménagement spécifique de locaux n'appartenant pas à l'Inserm ou mis à sa disposition pour une durée inférieure à 12 ans, la participation de l'Inserm limitée à 30 500 Euros HT peut être envisagée.

Observations particulières

Plusieurs formations de recherche peuvent s'associer pour la présentation d'une demande commune par exemple dans le cadre d'un IFR,

L'unité trouvera, auprès de sa délégation régionale ou du bureau de l'équipement immobilier, l'aide nécessaire à l'élaboration de ce dossier, sur les plans techniques et financiers.

Les étapes de traitement du formulaire

Un formulaire de demande de poste pour crédits immobiliers suit le processus suivant :

Etape 1 - Saisie

Les unités renseignent le ou les formulaires de demande de crédits pour des opérations immobilières et les soumettent.

A la soumission, les formulaires sont automatiquement transmis à la Délégation régionale de rattachement de l'unité.

Etape 2 - Evaluation DR

Au sein de la Délégation régionale, une ou plusieurs personnes étudient la demande et émettent un avis avant de transmettre au siège.

Etape 3 – Arbitrage

L'ensemble des demandes sont centralisées au niveau du bureau des affaires immobilières (BAI) du siège qui prépare l'arbitrage qui est rendu par la direction.

Une fois l'arbitrage rendu, celui-ci est saisi dans ARIANE et le formulaire transmis vers l'étape suivante.

Etape 4 - Arbitré

L'arbitrage a été rendu et peut être consulté par les utilisateurs de l'unité.

Le contenu du formulaire

Structure demandeuse

Cette zone du formulaire se remplit automatiquement en fonction de celui ou celle qui crée le formulaire.

Dans cette zone, sont écrites l'ensemble des informations concernant la structure formulant la demande de poste : numéro, directeur, adresse, coordonnées, etc.

Caractéristiques générales

coût total de l'opération

En Euros TTC avec, à l'appui, un ou plusieurs devis détaillés et concurrentiels (voir document lié).

financements

- soit à 100% sur le budget de l'Inserm,
- soit avec l'aide d'un ou de plusieurs cofinancements (en ce cas, vous préciserez le détail de ces cofinancements dans la zone « Détail des cofinancements » située plus bas dans le formulaire.

document lié

Vous pouvez ajouter un document lié à votre formulaire. C'est dans ce document que vous mettrez vos devis détaillés.

Si vous souhaitez ajouter plusieurs fichiers, rassemblez-les dans un fichier zip avant de les ajouter au fichier.

Détail des cofinancements

Dans cette zone, vous pouvez saisir un ou plusieurs cofinancements. Pour ajouter un cofinancement, cliquez sur le bouton [ajouter un cofinancement].

Vous préciserez, pour chaque cofinancement, le cofinancier et le montant du cofinancement.

Pour les cofinanciers, ARIANE vous propose une liste à 2 niveaux : choisissez d'abord un type de cofinancier puis un cofinancier.

Si vous ne trouvez pas votre cofinancier dans cette liste, saisissez en texte libre dans le champ « autre, précisez ».

Arbitrage rendu

Zone de saisie de l'arbitrage. L'arbitrage ne sera visible que quand le formulaire sera en étape « arbitrage rendu ».

Contact

Si vous avez un problème technique ou que vous ne comprenez pas le fonctionnement d'ARIANE même après lecture du manuel de l'utilisateur, appelez la télé assistance.

Si vous avez des questions concernant les informations à saisir dans ce formulaire, adressez-vous au pôle patrimoine de votre DR ou au bureau des affaires immobilières du siège.

Vous trouverez l'ensemble des coordonnées utiles sur la page contact d'ARIANE.